

Elles sont entourées de :

- Au nord : Voie ferrée puis de terres cultivées
- A l'est : la Société SEGUREL (centrale achat alimentation)
- Au sud : Nationale 12 puis Terres cultivée
- A l'ouest : Terres cultivées



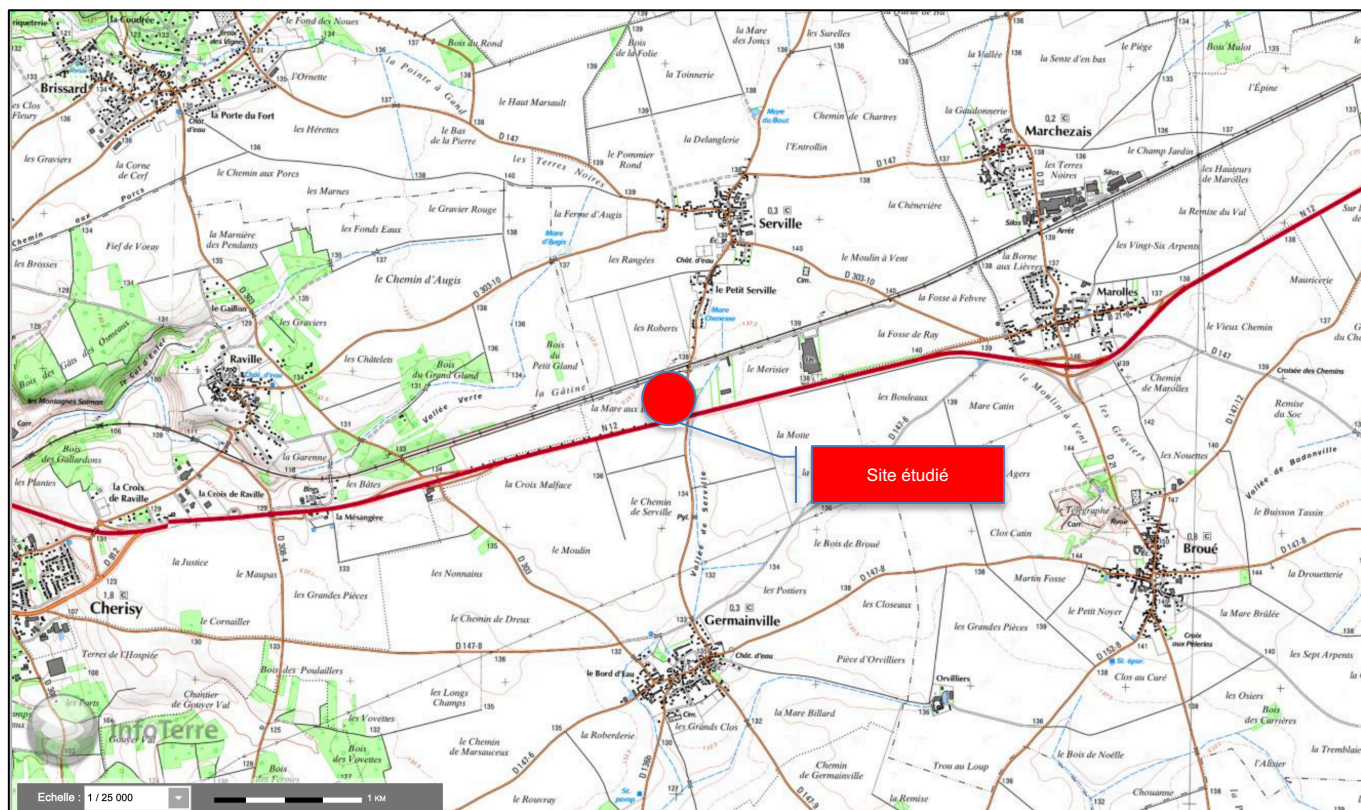
6.1.1. Aspect géographique général :

Le site étudié est implanté sur la commune de Germainville dans le département de l'Eure et Loir (28).
Le site est le long de la nationale 12, en face de l'entreprise Ségurel.

Annexe 5 : Plan de masse au 1/2 500^e avec dénomination des abords dans un rayon de 100 m

Les coordonnées LAMBERT II étendues considérées au centre du terrain sont les suivantes :

- X : 537508.17 m ;
- Y : 2417845.41 m



Extrait de la carte IGN n° 2115 O au 1/25 000^e

La zone d'implantation du site de Germainville est à environ +138 m NGF.

6.1.2. La commune de Germainville

Germainville est une commune française située dans le département d'Eure-et-Loir en région Centre-Val de Loire.

Faisant partie de la région Centre-Val de Loire, la commune de Germainville est plus précisément située dans le département de l'Eure-et-Loir (28).

Sur une superficie de 8,67 km², la commune de Germainville est habitée par 301 habitants (appelés Germainvillois, Germainvilloises), ce qui représente une densité de 35 habitants au km². Cette commune est située à une altitude moyenne de 131m.

De nombreuses manifestations locales sont organisées sur le territoire tout au long de l'année. Brocantes, festivals, concerts, théâtres, randonnées....

La commune de Germainville dénombre 21 entreprises en 2015 sur son territoire dont 14 entreprises de commerces et services soit 66,7%

En 2015, la commune de Germainville comptabilise 7 entreprises de 1 à 9 salariés (soit 33,3%) et 1 entreprise de plus de 10 salariés (soit 4,8%).

6.1.2.1. Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La commune de Germainville est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 13/10/2006. Il a été modifié une première fois et approuvé le 7/02/2008 puis une deuxième modification approuvée le 4/11/2011. Une troisième modification est en cours et a fait l'objet d'une enquête publique ouverte du 07/12/2020 au 14/01/2021.

D'après le plan de zonage, le site se situe sur la zone 1AUx.

Il s'agit d'une zone d'urbanisation future non équipée, destinée au développement de l'urbanisation à plus ou moins long terme. Cette zone a pour vocation d'accueillir des constructions à usage d'activités économiques. Les constructions seront autorisées au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes à la zone prévus. L'urbanisation de ces zones devra se faire conformément aux prescriptions établies dans les Orientations d'aménagement.

Une étude de compatibilité complète à la zone est présente plus loin dans ce document.

6.1.2.2. Servitudes

Il y a à proximité du site la voie SNCF (double) reliant Saint Cyr l'Ecole à Surdon. La mairie de Germainville a consulté la SNCF lors de l'instruction du permis de construire. Par courrier du 04 novembre 2021, la SNCF a émis un avis favorable sous réserve du respect des points énoncés dans ce courrier.

Annexe 9 : Courrier SNCF du 04/11/2021

6.1.2.3. Activités industrielles

Une entreprise est présente à proximité immédiate du site étudié. Il s'agit de la société SEGUREL qui est un entrepôt de stockage de produits alimentaires.

6.1.2.4. Établissements Recevant du Public (ERP)

On ne recense pas d'Établissements Recevant du Public dans un rayon de 2 km.

6.1.3. Les tiers :

Les habitations les plus proches se trouvent à environ 550 m au Sud du site étudié.

Annexe 7 : Plan de situation - échelle 1/35 000^e

7. IDENTIFICATION DE L'ENVIRONNEMENT :

L'environnement du site est étudié à travers ses différentes composantes :

7.1. Environnement naturel :

Description du département : (Source : Site Internet de la Préfecture)

Le département d'Eure-et-Loir est un département français dont la préfecture, Chartres, est située à 90 km à l'ouest-sud-ouest de Paris. Les villes de Dreux, Châteaudun et Nogent-le-Rotrou en sont les sous-préfectures. Il fait partie de la région Centre-Val de Loire.

L'origine de son nom provient des deux principales rivières qui le traversent, l'Eure, affluent de la Seine, et le Loir, affluent de la Sarthe.

Le département d'Eure-et-Loir s'étend à l'ouest-sud-ouest de l'agglomération parisienne et comprend plusieurs plateaux : le Thimerais au nord-ouest, le Drouais au nord, et la Beauce qui s'étend sur l'est, et dont fait partie le Dunois au sud. Dans l'ouest du département, le relief s'élève et forme les collines du Perche, attenantes à la fois à la Normandie et aux Pays de la Loire. Le Faux Perche marque la transition entre la Beauce et le Perche. Le département a par ailleurs bénéficié de la création du parc naturel régional du Perche.

Les principales rivières du département alimentent deux bassins versants. Celui de la Seine au nord avec son affluent l'Eure et ses sous-affluents Avre et la Blaise et celui de la Loire au sud avec son affluent le Loir et ses sous-affluents Ozanne, Conie et Yerre.

La forêt, avec près de 75 000 hectares (appartenant à 80 % au domaine privé et 10 000 de forêts domaniales²) est également présente, notamment dans le Nord-Ouest du département. Les forêts de Senonches (4 300 ha) Dreux (3 300 ha), Châteauneuf (1 750 ha) et de Montécot (635 ha) abritent les massifs les plus importants. La vallée de l'Eure constitue également une trame verte et boisée qui contraste avec le plateau beauceron adossé.

L'Eure-et-Loir est limitrophe des départements de Loir-et-Cher et du Loiret, qui font également partie de la région Centre-Val de Loire. Il jouxte la région Île-de-France avec les départements de l'Essonne et des Yvelines, la région Normandie avec les départements de l'Eure et de l'Orne et enfin la région des Pays de la Loire avec le département de la Sarthe.

7.2. Espaces naturels protégés

7.2.1. Zones Naturelles à Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Les ZNIEFF sont divisées en 2 catégories :

Catégorie I : superficie assez limitée ; elle renferme des espèces et des milieux rares ou protégés.

Catégorie II : correspond à de grands espaces naturels (massif forestier, estuaire...) offrant de grandes potentialités biologiques.

Une seule zone ZNIEFF Type I est présente autour de la commune de Germainville et est située à 2,8 km à l'Ouest du site :

Il s'agit de la ZNIEFF n°240030605 : « PELOUSES DE CHERISY ET DE RAVILLE »

Description et intérêt du site :

Cette ZNIEFF de type I a une superficie de 14,71 ha.

Cette ZNIEFF se situe à environ 1,4 km au Nord-Est du bourg de Cherisy. Le hameau de Raville est également tout proche de cette ZNIEFF (300 m environ à l'Est).

Il s'agit de petits coteaux à ourlets et pelouses calcicoles, abritant une belle station d'orchidées hybrides *Orchis militaris* X *Orchis purpurea*, d'*Anacamptis pyramidalis* et d'*Ophrys fuciflora*. La petite zone boisée accueille quelques pieds de *Cephalanthera damasonium*.

La Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) est par ailleurs présente, favorisée par l'apparition de buissons épars au sein des pelouses.

Au total, dix espèces déterminantes y sont connues à ce jour.

7.2.1.1. Natura 2000.

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union européenne. Il assure le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés spécialement par chacun des Etats membres en application des directives européennes dites "Oiseaux" et "Habitats" de 1979 et 1992.

Le site Natura 2000 le plus proche du site étudié est à 4,55 km à l'Ouest.

« FR2400552 Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents »

Description et intérêt du site :

L'intérêt du site réside principalement dans des pelouses calcicoles abritant des espèces protégées au niveau régional et en limite d'aire de répartition, avec de nombreuses orchidées, dont l'*Epipactis atrorubra*, mais aussi la *Gentiane* d'Allemagne, la *Koeleria* du valais, le *Fumana* vulgaire et des papillons particuliers (*Zygènes* et *Lycènes*).

Sur ces pentes en exposition chaude, les pelouses évoluent en des formations à *Genévriers* dont le *Cornouiller mâle* et le *Chêne pubescent* marquent l'évolution lente vers le pré-bois. Localement des formations à *Buis* persistent.

Sur les coteaux en exposition Nord, des boisements neutres à calcaires trouvent leur maturité sous forme de la *chênaie-charmaie*. Ils abritent une végétation printanière riche. Les espèces les plus caractéristiques appartiennent à des cortèges biogéographiques différents souvent en limite d'aire de répartition comme la *Scille à deux feuilles* et la *Doronic à feuilles de plantain*.

En fond de vallon, les forêts alluviales sont assez variées. Elles présentent régulièrement un cortège floristique riche en *laïches* (dont la *Laïche paradoxale*) et en *Fougère des marais*, protégée au niveau régional. Le site comporte un cortège riche en mousses dont une très rare, *Plagiomnium elatum*. Elles sont connexes à des prairies et des *mégaphorbiaies* eutrophes, bien que devenues rares, qui abritent l'*Orchis incarnat* ou la *Laïche à épis épars*.

La rivière de l'Eure renferme des espèces de poissons visées à l'annexe II de la directive Habitats dont la *Loche de rivière*. Ce site est aussi ponctué de nombreuses mares (forestières, prairiales et en contexte plus rural). Elles accueillent un cortège d'espèces végétales (*Myriophylle verticillé*, *Potamogeton coloré*) et animales faisant l'objet d'une protection réglementaire.

7.2.1.2. Arrêté préfectoral de conservation du biotope

Sans objet